



# ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DE BIOT ET DES ALPES-MARITIMES

Association « Loi 1901 »

ASEB-AM Mairie de BIOT 8/10, route de Valbonne 06410 BIOT Tel : 06 60 12 73 98

Membre Adhérent du GADSECA

*Une association de Biot à votre service depuis 1974*

Courriel : [aseb.biot@gmail.com](mailto:aseb.biot@gmail.com)

## A BIOT, entre mer et collines, la nature regorge de trésors..... mais pour combien de temps encore ?

Créée il y a 50 ans, L'**Association de Sauvegarde de l'Environnement de Biot et des AlpesMaritimes (ASEBAM)** est une association très active, bien établie dans la commune. Elle a pour vocation principale de protéger et valoriser l'environnement local de BIOT et de la vallée de La Brague.

### - **Protection de la faune, de la flore et des biotopes**

**L'association œuvre pour la sauvegarde de l'environnement naturel local, défend les écosystèmes et les habitats spécifiques à Biot et aux AlpesMaritimes.**

Exemples : la lutte menée contre les odeurs de la décharge du Jas de Madame qui fit condamner Véolia, le recensement des espèces emblématiques de la commune (orchidées sauvages, papillons protégés, etc...), la sensibilisation des gens à respecter leur environnement, par exemple, en ne jetant plus leurs mégots n'importe où, et, pour les chasseurs, ramasser leurs cartouches utilisées tombées au sol, alerter sur les espèces invasives (cannes de Provence, perruches), soutenir les aires protégées, favoriser la biodiversité par le maintien des corridors écologiques indispensables à la faune, participer à des actions locales (nettoyage des bords de route ou des forêts), et bien d'autres actions.....

### - **Amélioration de la qualité de vie**

**L'ASEB-AM s'engage pour préserver le cadre de vie des habitants contre diverses formes de pollution, visuelle, sonore, ou autres nuisances, considérées comme des dégradations souvent sous-estimées :** pollution de La Brague, protection contre les inondations (étude des divers projets de travaux en cours surtout la transformation du pont de l'A8 enjambant La Brague), prolifération des panneaux publicitaires, bruits provenant des restaurants, avions, etc..., pollution lumineuse nocturne, bétonnisation à outrance, alerte sur les changements climatiques (sécheresse, incendies, perte d'habitats)

### - **Réduire l'écart entre citoyens et institutions**

L'association se positionne comme un intermédiaire entre la population et les autorités. Elle siège à la commission extra-municipale sur les inondations, à la commission de suivi de site des décharge jas de Madame-Glacière, aux commissions de l'eau potable et des eaux usées, au Conseil de Développement Durable de la CASA et à plusieurs commissions préfectorales afin de permettre une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales exprimées par les habitants. Elle est force de représentation de la population.

## - **Urbanisme esthétique et salubrité**

L'ASEB-AM œuvre aussi à assurer un urbanisme agréable, en lien avec la préservation du patrimoine et le bien-être de la population : propreté des lieux de collecte de déchets, repérage et demande de sanctions des incivilités, analyse et propositions au nouveau Plan Local d'Urbanisme de Biot, protection contre certains projets immobiliers facteurs d'aggravations des inondations, etc...

**Notre association est une lanceuse d'alertes. Elle ne demande aucune subvention auprès des différentes administrations publiques, qu'elles soient municipales, départementales ou nationales.**

**Nos seuls revenus sont les cotisations et les dons de nos adhérents**

**DEPUIS 50 ANS, NOTRE FORCE, C'EST VOUS !**